



# RAPPORT ANNUEL 2019



sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

# Sommaire

1. Préambule

2. Indicateurs techniques

3. Indicateurs financiers

4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

5. Les faits marquants en 2019

6. Perspectives 2020

Annexes

Table des matières

# 1. Préambule

## 1.1. Contexte national

**Selon la loi Barnier (1995)**, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et chaque maire doivent présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Cette obligation légale leur donne l'opportunité de :

- communiquer sur leur politique de gestion des déchets auprès des élus, mais aussi auprès de la presse.
- donner de la lisibilité aux objectifs.
- faire le point sur les services offerts aux habitants et sur les résultats des collectes.
- expliquer les impacts en termes de coût des mesures mises en œuvre pour mettre en place une gestion environnementale des déchets.

### **Décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des collectivités.**

Ce décret pose que le Maire doit présenter à son conseil municipal, ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret précise le contenu minimum du rapport.

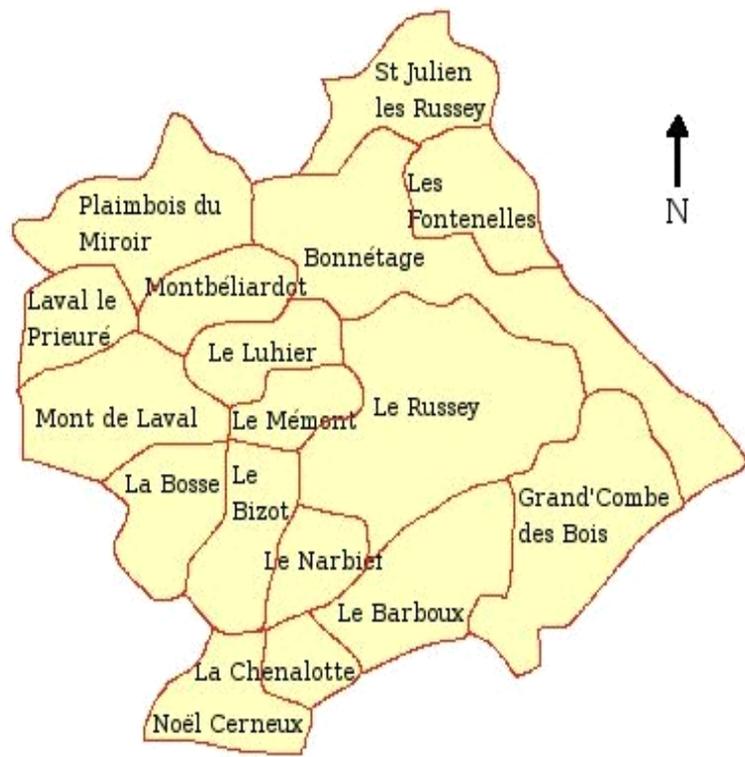
## 1.2. Le territoire de la CCPR

**Créée en 2001**, la Communauté de Communes du Plateau du Russey possède la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, précédemment exercée par le SIVOM à la carte du canton du Russey. (Cf. statuts de la Communauté de Communes : Compétences optionnelles / Protection et mise en valeur de l'environnement, « *la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte pour l'exercice de la compétence traitement des déchets* »).

Elle a cependant transféré la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs basé à Pontarlier.

En application de la **loi du 13 juillet 1992**, la Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en 2002. Depuis 2003 elle a également mis en place, en partenariat avec PREVAL, une filière locale pour les déchets verts : le co-compostage chez les agriculteurs volontaires du territoire.

Le territoire est constitué de **17 communes**, regroupant une population de **6478 habitants** (Source : INSEE – population municipale 2016).



Carte 1 : Périmètre de la CCPR en 2019

## 2. Indicateurs techniques

### 2.1. Organisation de la collecte

#### 2.1.1. Collecte des OM

La collecte est réalisée hebdomadairement en porte à porte et en bacs pucés fournis par la CCPR. Certains usagers sont collectés en points de regroupement et sont équipés de bacs avec serrure. La collecte est réalisée par un prestataire privé, l'entreprise Coved.



#### Planning de collecte des ordures ménagères :

Mardi	Vendredi
Le Russey Les Fontenelles Bonnétage St-Julien-lès-Russey Plaimbois-du-Miroir Montbéliardot Le Luhier Mont-de-Laval Laval-le-Prieuré	Noël-Cerneux La Chenalotte Le Barbois Grand'Combe des Bois Le Narbief Le Bizot La Bosse Le Mémont Les écarts du Russey côté Bizot et côté Grand'Combe des Bois

Ainsi, **800 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en 2019.

#### 2.1.2. La collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire à la CCPR. Cette collecte est réalisée par l'entreprise Solover, avant d'être transportée sur la plate-forme de recyclage de la verrerie Saint-Gobain près de Châlon-sur-Saône. L'ensemble des communes possèdent sur leur territoire au minimum un conteneur destiné à la collecte du verre (voir liste des points d'apport volontaire en annexe 1). En 2019, **329 tonnes** de verre ont été collectées.



#### 2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre

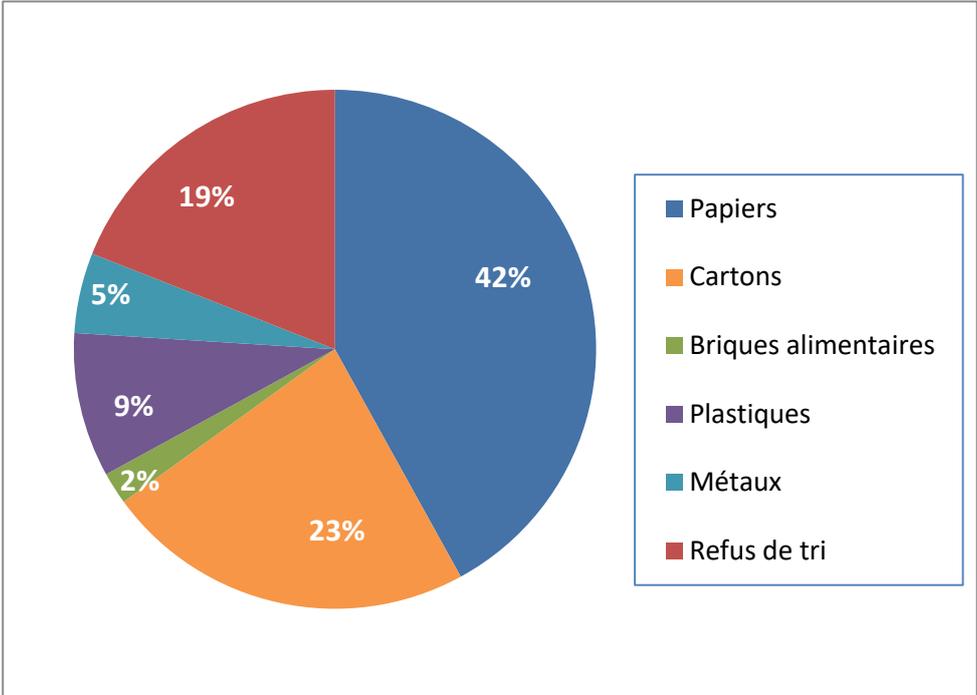
La collecte sélective est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et est réalisée en porte-à-porte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est composée d'un



flux unique comprenant : papier/carton, flacons plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques. **295 tonnes** ont été collectées.

	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires	Plastiques	Métaux	Refus de tri	Total
Composition 2019 (en kg/hab)	19,35	10,35	0,9	4,24	2,13	8,69	<b>45,66</b>

Répartition des matériaux de la collecte sélective (hors verre) en 2019



#### 2.1.4. Les déchets verts

Depuis 2009, le planning des horaires du site de collecte des déchets verts est plus encadré avec des semaines d'ouverture et de fermeture définitives pour chaque année. Il est également gardé. La plate-forme de collecte des déchets verts est située au Russey et est destinée uniquement aux débris végétaux (pelouses, branchages...).

En 2019, deux broyages ont été réalisés qui ont permis de valoriser **169 tonnes** de déchets verts.



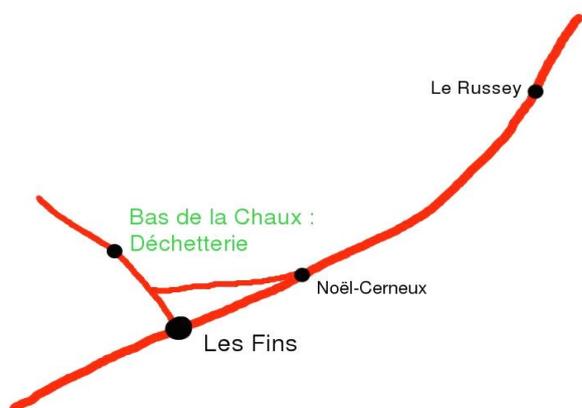
## Les horaires d'ouverture en 2019 :

- > Du mercredi de la semaine 16 (le 17 avril) au 30 septembre:
  - Le mercredi de 17H à 19H
  - Le vendredi de 16H30 à 18H
  - Le samedi de 9H30 à 12H et de 14h à 17h
- > Du 1<sup>er</sup> octobre au samedi de la semaine 45 (le 9 novembre):
  - Le mercredi de 17H à 18H
  - Le vendredi de 16H30 à 17H30
  - Le samedi de 9H30 à 12H

Précisons toutefois que la plate-forme est ouverte aux particuliers pour leur offrir un service supplémentaire mais que nous encourageons vivement les usagers à préférer le compostage individuel, et une gestion domestique afin de limiter les coûts de gestion et de transport.

### 2.1.5. Déchèterie et encombrants

#### ✓ La déchèterie



Suite à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, il est possible aux habitants de la CCPR de se rendre durant toute l'année à la déchèterie du Bas de la Chaux, située aux Fins.

Horaires d'ouverture (blocage automatique de la barrière d'accès 5 minutes avant l'heure de fermeture) :

	Lundi au vendredi	Samedi
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	De 7h à 11h45 et de 13h45 à 19h	De 9h à 11h30 et de 14h à 18h
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	De 7h à 11h45 et de 13h45 à 17h30	De 9h à 11h30 et de 14h à 17h

### *Modalités d'utilisation de la déchèterie des Fins:*

Par convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, les habitants de la CCPR ont accès à la déchèterie des Fins. Ce service est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les tarifs selon les types de déchets sont indiqués en annexe 2.

Depuis mai 2015, la déchèterie n'est accessible qu'avec une carte d'accès.

#### ✓ *Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :*

Une benne est placée à proximité de la plate-forme de collecte des déchets verts. Elle est accessible aux usagers pendant les heures d'ouverture de la plate-forme.

Ils sont triés en quatre catégories par le gardien :

- le gros électroménager froid
- le gros électroménager hors froid
- les écrans
- les petits appareils en mélange

La collecte est ensuite réalisée par la société ENVIE basée sur le secteur du Pays de Montbéliard.

#### 2.1.6. Collecte des textiles

Depuis 2012, le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier passe une convention avec la société Eco-TLC, éco-organisme agréé pour la filière des textiles.

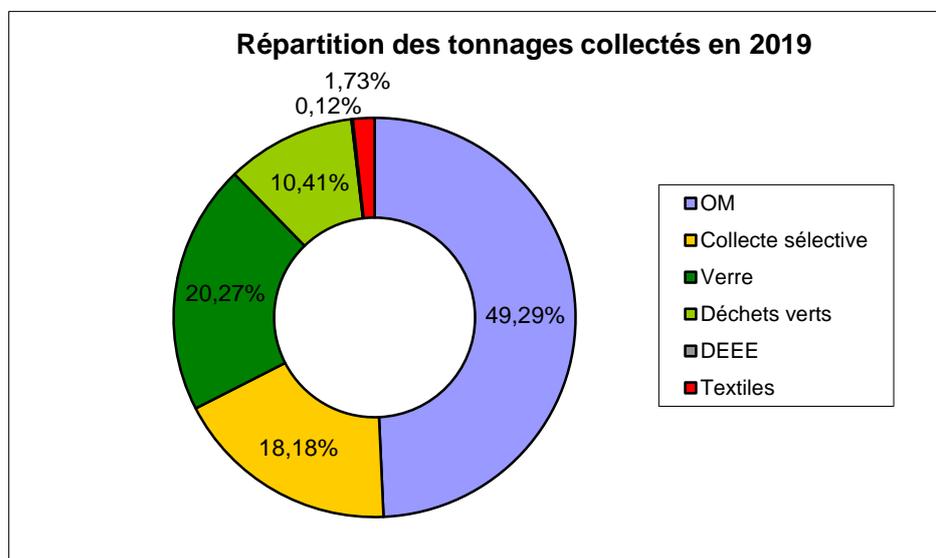
**28 tonnes** de textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) ont pu ainsi être récupérées en 2018 grâce aux bornes installées dans 6 communes de la CCPR (Le Russey, Bonnétable, Le Luhier, Les Fontenelles, La Chenalotte, Le Bizot). Ces bornes sont collectées par les associations Le Relais et Frip'vie.



### 2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2019

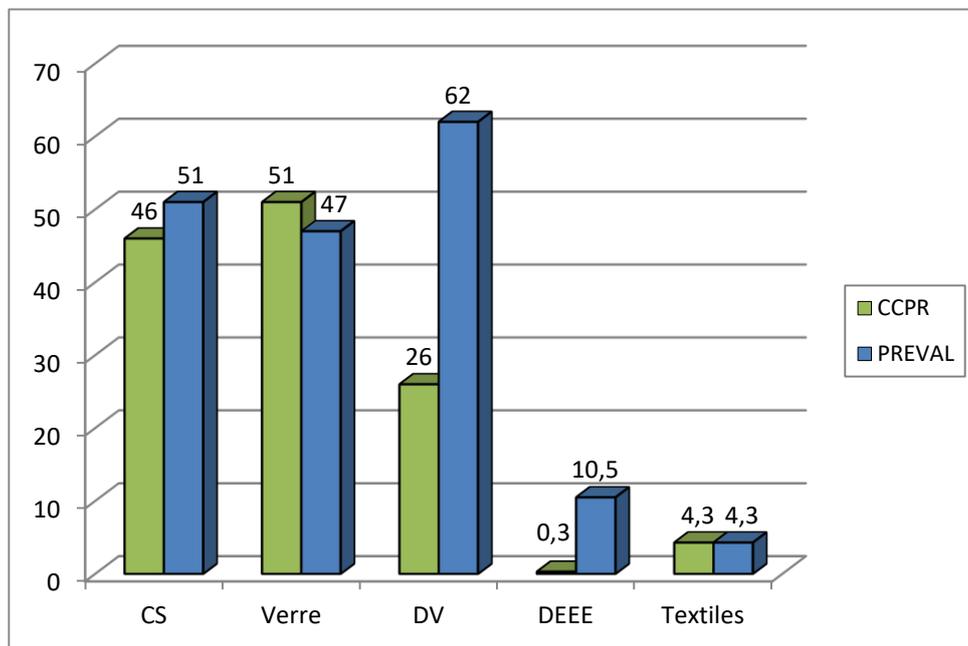
Ainsi, durant l'année 2019, **1623 tonnes** de déchets ont été collectées. Ils se répartissent comme suit :

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution entre 2018 et 2019 (en %)	Production (en kg/an/hab)
OM résiduelles	824	800	-2,91	123
Collecte sélective (hors - verre)	347	295	- 14,99	46
Verre	360	329	- 8,61	51
Déchets verts broyés	143	169		26
DEEE	2,5	1,99	- 20,4	0,3
Textiles	29	28	- 3,45	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 705</b>	<b>1623</b>	<b>- 4,8</b>	

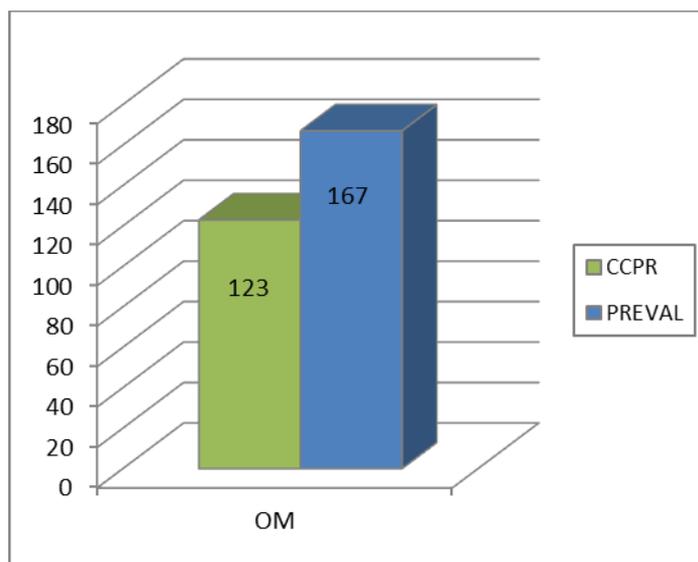


2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL.

Comparaison de la production de déchets (hors OM) en 2019 (en kg/an/habt)



Comparaison de la production d'ordures ménagères résiduelles en 2019 (en kg/an/habt)

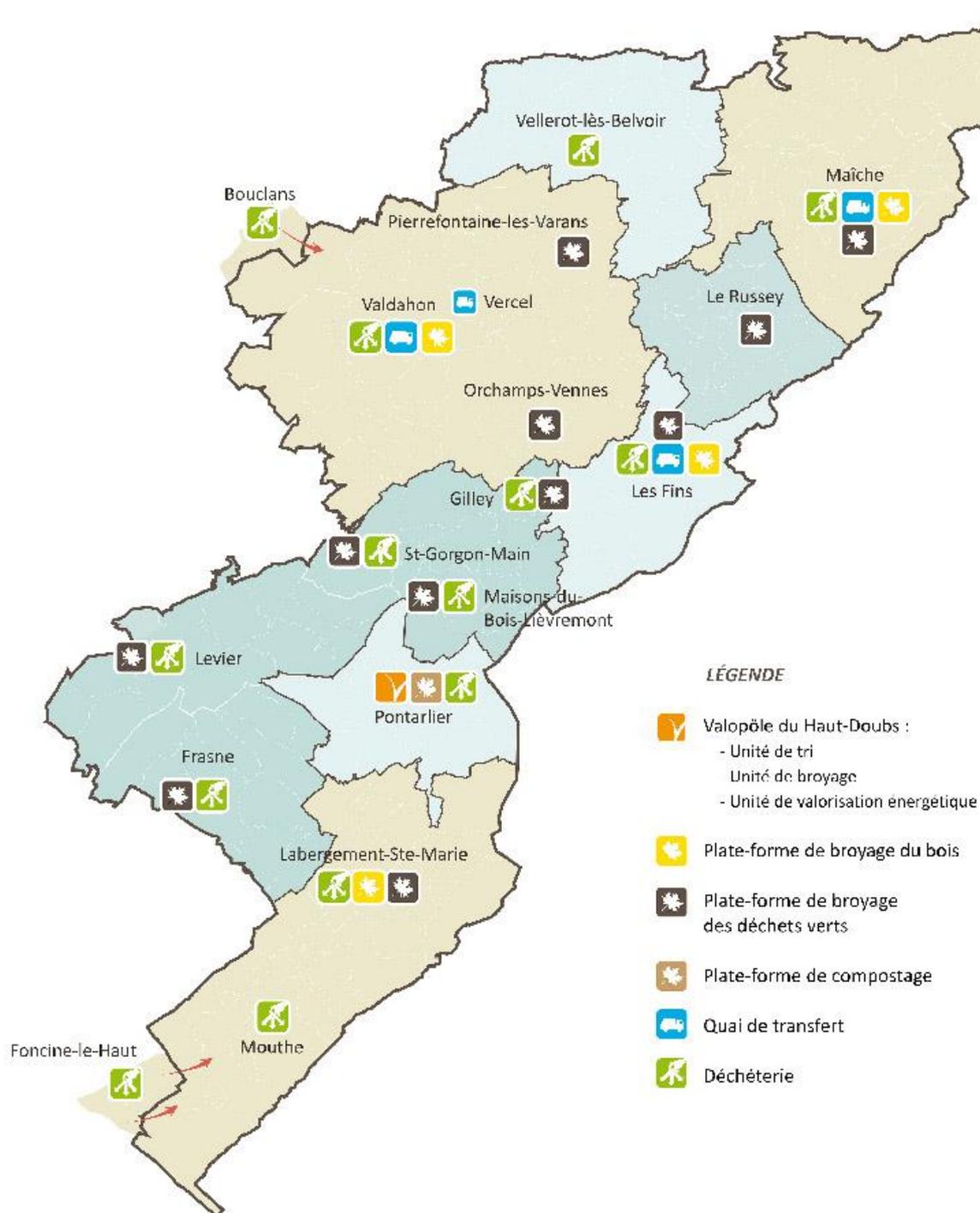


La faible quantité de déchets verts, DEEE, s'explique par le fait qu'une part importante du gisement est collectée via la déchèterie des Fins. Ces apports ne sont pas pris en compte dans le graphique ci-dessus puisque qu'il est impossible pour la CCPR de connaître la quantité de déchets concernés.

## 2.2. Le traitement

La CCPR a délégué la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL).

### 2.2.1. Localisation des unités de traitement



- *Les ordures ménagères* de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont incinérées avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du Valopôle de Pontarlier.

- *La collecte sélective et le verre* : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les déchets issus de la collecte sélective sont transportés au centre de tri de Valopôle à Pontarlier, où ils sont triés en 10 catégories différentes :

- ✓ journaux-revues-magazines (JRM)
- ✓ gros de magasin (GM)
- ✓ acier
- ✓ aluminium
- ✓ PEHD (plastique opaque)
- ✓ PET coloré
- ✓ PET incolore
- ✓ emballages liquides alimentaires (ELA)
- ✓ emballages ménagers recyclables (EMR)
- ✓ refus

### 2.2.2. Le devenir des déchets ménagers

- *Les ordures ménagères*

Après incinération, les mâchefers subissent un double déferrailage permettant la récupération de l'acier et de l'aluminium. Suite à cette opération et après analyse, les mâchefers sont classés en différentes catégories selon leur caractère polluant. Ils sont alors enfouis en centre de classe II, ou stockés, en vue de leur valorisation, durant 3 à 12 mois. Cette période équivaut au temps de maturation des mâchefers qui a pour but de stabiliser leurs caractéristiques chimiques et ainsi de réduire leur potentiel polluant. Les mâchefers répondant aux normes, après un an au maximum, sont alors valorisés en techniques routières.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont, quant à eux, transportés et enfouis dans d'anciennes mines de sel en Allemagne, afin de combler les galeries.

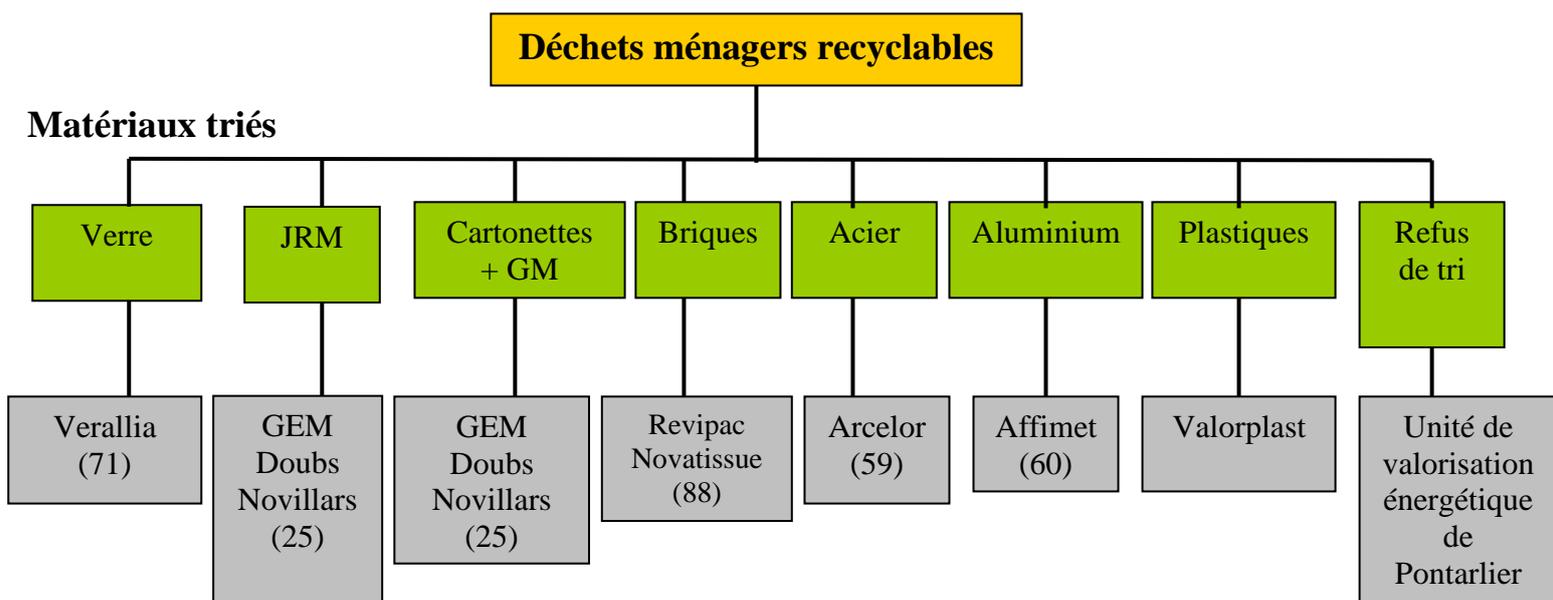
- *Les déchets verts* collectés à la plate-forme du Russey sont broyés par PREVAL, puis transportés chez les agriculteurs volontaires de la CCPR à des fins de co-compostage. Ils sont alors mélangés à du fumier et entreposés en andains durant le temps de maturation.

- *Les DEEE*

Les DEEE sont collectés par l'entreprise ENVIE qui les répare dans la mesure du possible avant de les revendre dans ses magasins.

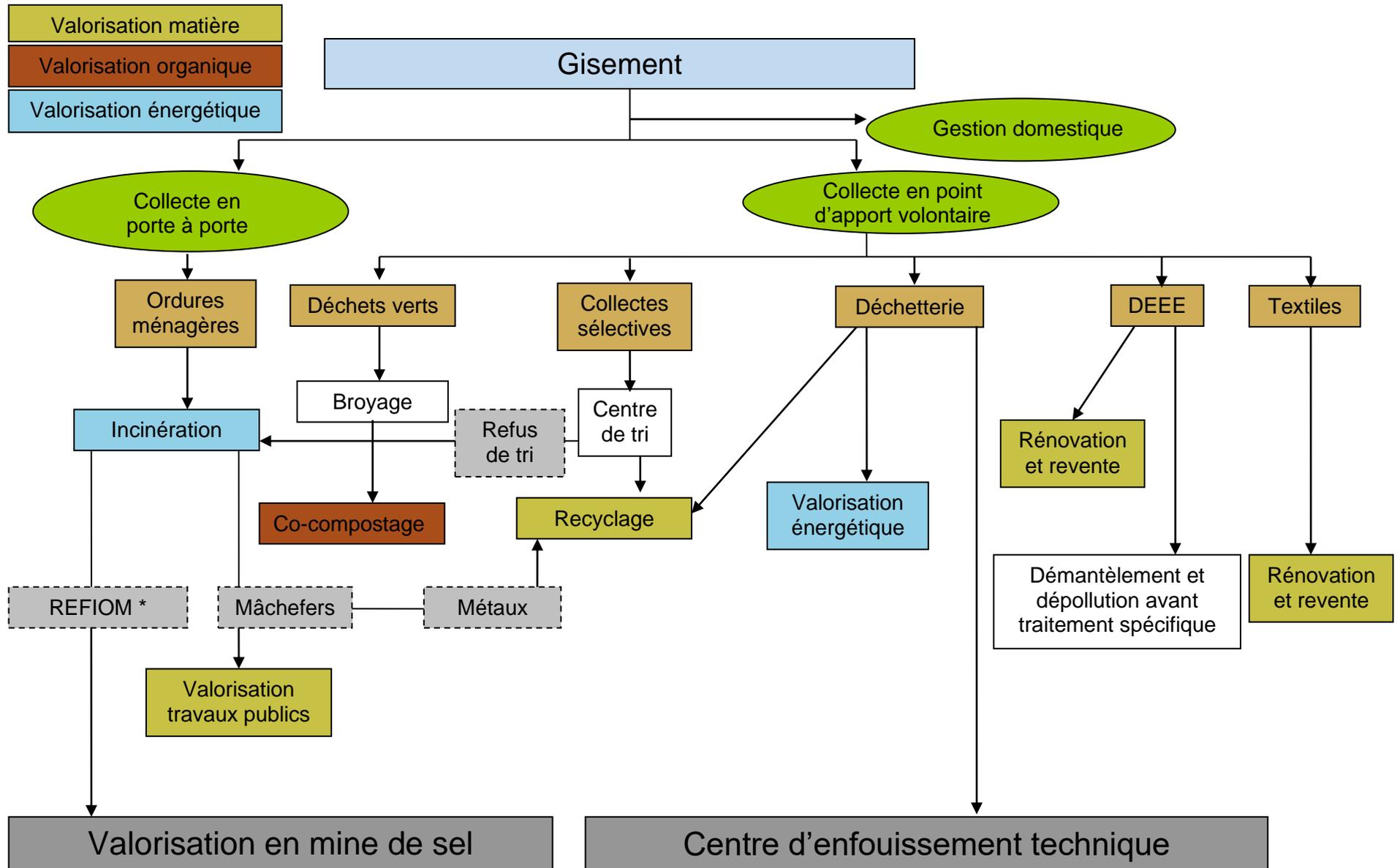
Les autres déchets sont démantelés et les différents composants traités dans des filières spécifiques.

- *La collecte sélective et le verre*



Le recyclage permet la fabrication de nouveaux produits en économisant les matières premières.

## 2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets

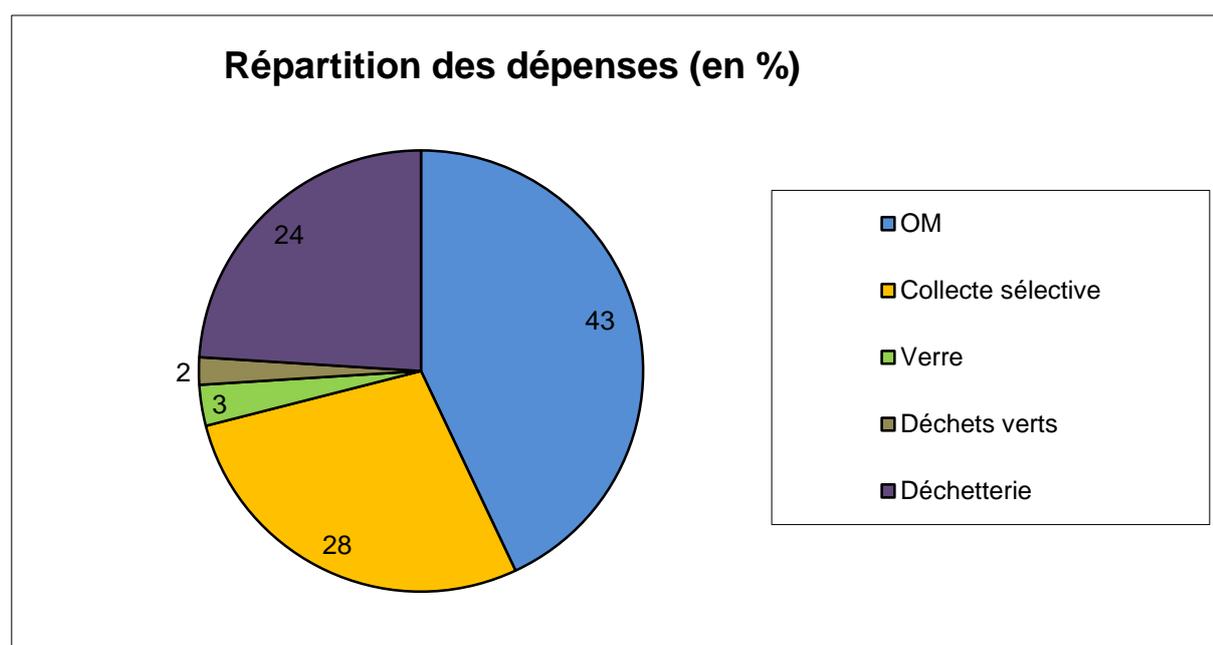


\* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

### 3. Les indicateurs financiers

#### 3.1. Les dépenses

Flux	Dépenses (en € HT)
OM	257 180
Collecte sélective (hors - verre)	165 138
Verre	17 667
Déchets verts + DEEE	12 683
Déchetterie des Fins (cotisation)	147 488
<b>TOTAL</b>	<b>600 156</b>



#### 3.2. Le financement du service

##### 3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCPR a fait le choix afin de se conformer à la réglementation de financer son service d'élimination des déchets grâce à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Le montant de la REOMI est calculé sur la base d'une part fixe et d'une part variable fonction du volume et du nombre de levées du bac.

La grille tarifaire 2019 est la suivante (en € TTC):

Volume du bac	Abonnement au bac	Consommation : forfait de 12 levées	Coût minimal facturable annuel	Levée supplémentaire : de la 13ème à la 18ème incluse	Levée supplémentaire : de la 19ème à la 52ème incluse
80 litres	85,80 €	31,68 €	117,48 €	2,64 €	3,96 €
120 litres	85,80 €	47,52 €	133,32 €	3,96 €	5,94 €
180 litres	85,80 €	71,28 €	157,08 €	5,94 €	8,91 €
240 litres	85,80 €	95,04 €	180,84 €	7,92 €	11,88 €
770 litres	85,80 €	304,92 €	390,72 €	25,40 €	38,12 €

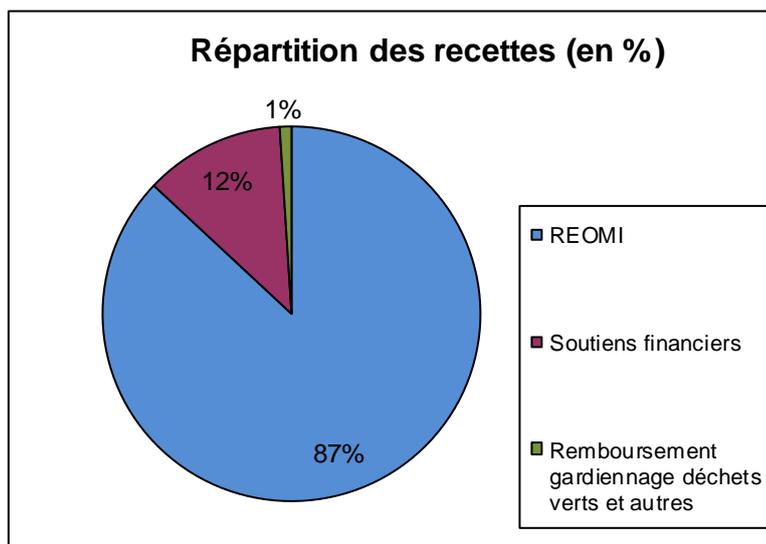
Pour les professionnels :

La collecte des déchets des artisans, commerçants, administrations et industriels est réalisée pour ceux qui le souhaitent en porte à porte, lors de la collecte des déchets ménagers. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés.

Poste	Total (en € HT)
REOMI	<b>470 158</b>

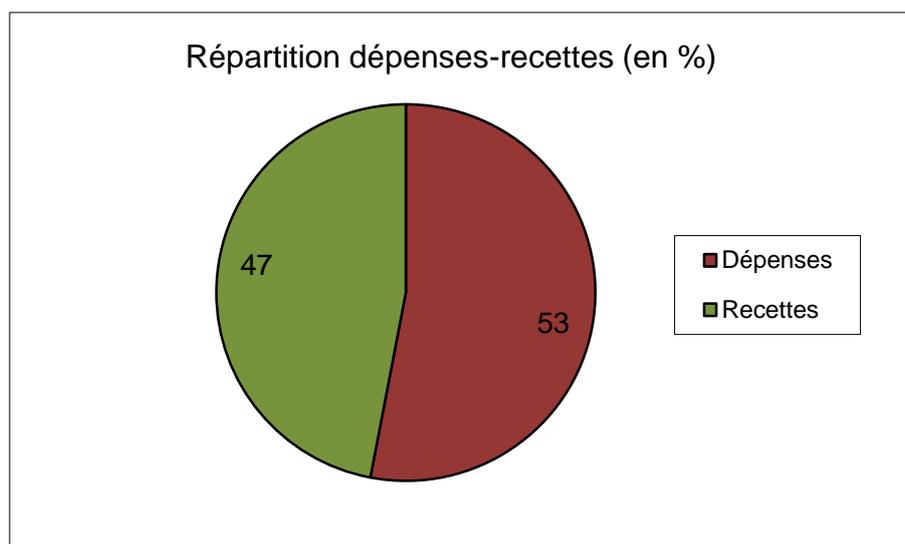
### 3.2.2. Autres recettes

Flux	Poste	Total (en € HT)
Collecte sélective (dont verre) + DEEE	Soutiens financiers	61 689
	Pénalités	2 046
Déchets verts	Remboursement gardiennage + prestations aux professionnels	6046
Total		<b>69 781</b>



(Voir détail des éléments financiers en annexe 3)

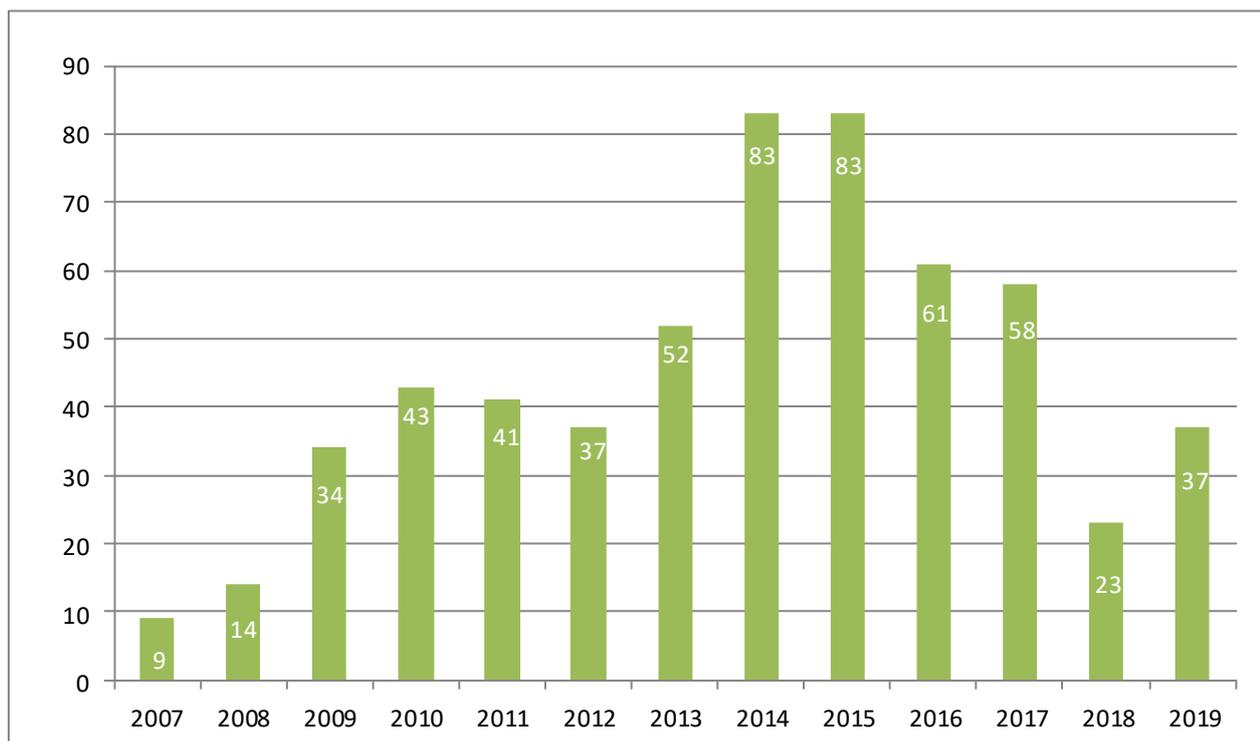
### 3.3. Equilibre du budget en 2019



## 4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

### 4.1. Réduction des flux

Depuis 2002, 711 composteurs ont été vendus. Les fortes hausses en équipement de 2014 et 2015 correspondent à la période d'instauration de la redevance incitative sur le territoire de la CCPR.



### 4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement

Depuis l'automne 2011, une conseillère en tri et prévention est mise à disposition de la CCPR par le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier. Au cours de l'année 2019, elle est intervenue lors de manifestations, dans les écoles et auprès de divers publics.

Parallèlement à cette communication orale, la communication écrite a été maintenue avec notamment :

- ✓ la distribution du calendrier de collecte à tous les habitants.

## 5. Faits marquants 2019

- ✓ Démarrage de la collecte en porte-à-porte au 1er janvier 2019.
- ✓ Début des nouveaux marchés de collecte passés en groupement et dont le SMCOM est le coordinateur. Ceux-ci ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- ✓ L'ensemble des communes de la CCPR ont fait l'objet d'un contrôle des bacs de tri avant collecte afin d'améliorer le geste de tri des habitants et de faire diminuer les quantités de refus de tri.

## 6. Perspectives 2020

- ✓ Démarrage effectif de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.
- ✓ Réalisation d'un contrôle des bacs jaunes avant la collecte dans l'ensemble des communes durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019. Cette action aura pour but d'informer les habitants des erreurs de tri commises afin qu'ils puissent les corriger. A terme, cela permettra de diminuer les quantités de refus de tri.

# Annexes

## Annexe 1 : Situation des points d'apport volontaire :

<b>Noël-Cerneux</b>	Rue des Prés Laudes (Cimetière)
	Rue Ignace Tournier (Colonie)
<b>Bonnétage</b>	Rue du Grand Communal (en face de la mairie)
	Village-Bas RD 224
	Cerneux-Monnots RD 457
<b>Saint-Julien-lès-Russey</b>	Village-haut, rue Principale, RD 236
	Village-bas
<b>Les Fontenelles</b>	Rue de la Gare
	Rue du Couvent (en face du lycée)
	Rue de la Campagne (Salle des fêtes)
<b>La Chenalotte</b>	Rue du Bois Joli
	Rue des Ecoles (Salle des fêtes)
	Rue du Chêne
<b>Le Russey</b>	Rue du Stade (Stade de foot des Rondeys)
	Rue Foch (Salle des fêtes)
	Avenue de Lattre de Tassigny (La croix RD 437)
	Rue de la Combe au Rang (Ateliers communaux)
	Rue des 3 Sapins (Emmaüs)
<b>Le Bizot</b>	La Rigole (Terrain de pétanque)
<b>Le Narbief</b>	Grande Rue (Station d'épuration)
<b>Le Barboux</b>	Route du Pissoux (Colonie)
	Route de Morteau (Salle des fêtes RD 211)
<b>Grand'Combe des Bois</b>	Rue des Jonquilles (en face de l'église RD 211)
<b>La Bosse</b>	Route principale (RD 242)
<b>Le Mémont</b>	Rue du Général de Gaulle (RD 242)
<b>Mont-de Laval</b>	Extérieur du village (entre Les Seignottes et Les Combottes)
<b>Montbéliardot</b>	Rue Principale (en face de la mairie)
<b>Le Luhier</b>	Grande Rue (croisement en direction de la mairie/salle des fêtes)
<b>Plaimbois-du-Miroir</b>	Rue du Miroir (Mairie)
	Rue du Stade (Stade de foot)
<b>Laval-le-Prieuré</b>	RD 20 (croisement avec RD 128 qui descend dans le village)

## Annexe 2 : Tarifs 2019 pour l'accès des professionnels à la déchèterie des Fins

<b>Tarifs 2019 de la déchèterie des Fins pour les professionnels (applicables au 1<sup>er</sup> avril 2015)</b>		
	<b>CCVM et conventionnés</b>	<b>Hors CCVM</b>
<b>Accès si pas de bacs d'ordures ménagères</b>	<b>20 €/an</b>	
<b>Incinérables</b>	<b>98 €/t</b>	<b>108 €/t</b>
<b>Encombrants</b>	<b>33 €/m<sup>3</sup></b>	<b>36 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Inertes</b>	<b>11 €/t</b>	<b>12 €/t</b>
<b>Déchets verts (gazon, branchages ...) et bois</b>	<b>10 €/t</b>	<b>11 €/t</b>
<b>DDS</b>	<b>1,50 €/kg</b>	<b>1,80 €/kg</b>
<b>Pneus VL</b>	<b>Gratuit (hors garages, centres pneus,...)</b>	<b>Gratuit (hors garages, centres pneus,...)</b>
<b>Métaux</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Cartons</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Piles</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Néons/ampoules</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Batteries</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Huiles</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>DEEE</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

## Annexe 3 : Les éléments financiers

Les données suivantes sont obtenues en comptabilisant l'ensemble des factures comptant pour l'exercice 2019. Les opérations d'ordre n'ont pas été prises en compte.

### 1. Les dépenses

Flux	Nature de l'opération	Total (en € HT)
OM	Collecte	91 316
	Traitement	91 200
	Frais de structure (salaire, fournitures, ...)	71 714
	Redevance incitative (maintenance logiciel, achats de bacs et de pièces)	2 950
Collecte sélective (hors – verre)	Collecte	88 108
	Traitement (dont refus de tri)	43 041
	Frais de structure (fournitures, frais de gestion, ...)	11 323
	Achats de bacs	4 438
	Communication (pôle prévention PREVAL, affranchissements)	18 228
Verre	Collecte et transport par Solover	17 667
Déchets verts + DEEE	Broyage par PREVAL	6 422
	Frais de structure (matériel, salaire)	6 261
Déchèterie des Fins	Cotisation	147 488
<b>Total des dépenses</b>		<b>600 156</b>

## 2. Les recettes

Flux	Poste	Détail	Total (en € HT)
OM	REOM		470 158
Collecte sélective + DEEE	Soutiens financiers	Soutiens performance DEEE (PREVAL)	154
		Soutiens à la performance (CITEO)	54 978
		Soutiens Ecofolio	6 557
	Pénalités marchés		2 046
Déchets verts	Remboursement gardiennage par PREVAL		5 826
	Prestations aux professionnels		220
<b>Total des recettes</b>			<b>539 939</b>

## Table des matières

1. Préambule .....	3
1.1. Contexte national .....	3
1.2. Le territoire de la CCPR.....	3
2. Indicateurs techniques .....	5
2.1. Organisation de la collecte .....	5
2.1.1. Collecte des OM .....	5
2.1.2. La collecte du verre.....	5
2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre .....	5
2.1.4. Les déchets verts .....	6
2.1.5. Déchèterie et encombrants .....	7
Depuis mai 2015, la déchèterie n'est accessible qu'avec une carte d'accès.....	8
2.1.6. Collecte des textiles .....	8
2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2019 .....	9
2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL. ....	10
2.2. Le traitement .....	11
2.2.1. Localisation des unités de traitement.....	11
2.2.2. Le devenir des déchets ménagers.....	12
2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets .....	14
3. Les indicateurs financiers.....	15
3.1. Les dépenses .....	15
3.2. Le financement du service.....	15
3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères .....	15
3.2.2. Autres recettes.....	16
3.3. Equilibre du budget en 2019 .....	17
4. Mesures de réduction de l'impact environnemental .....	18
4.1. Réduction des flux .....	18
4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement .....	18
5. Faits marquants 2019.....	19
6. Perspectives 2020 .....	19